Passeport biométrique

Le passeport biométrique est un titre d'identité et de voyage.
INFORMATION : En raison d'une recrudescence du nombre de demandes, les délais de rendez-vous pour les titres d'identité (Carte Nationale d'Identité – Passeports) sont **actuellement longs**.

Le demandeur est mineur ?

Valable 5 ans, le passeport biométrique est remis lors d'un rendez-vous sous présentation du dossier complet contenant les originaux.

Liste des pièces à fournir

- Savoir sa filiation complète (Nom, prénoms, date et lieu de naissance de ses parents)
- Un document d'identité avec photographie
- Pour les parents mariés : le livret de famille à jour
- Pour les parents non mariés : l'acte de naissance mentionnant la date de reconnaissance
- Pour les parents divorcés : jugement de divorce ou déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale - En cas de garde alternée : justificatifs des deux domiciles, Cartes Nationales d'Identités des deux parents et attestation conjointe signée des deux parents (à demander en Mairie)
- Un justificatif de domicile récent : facture EDF, GDF, Eau, téléphone fixe, loyer, avis d'imposition, attestation d'assurance Habitation, livret de circulation... La copie d'une facture électronique en couleur est acceptée.
- Une photo d'identité de moins de 6 mois, non découpée conforme aux normes en vigueur.
- En cas de renouvellement, l'ancien passeport
- En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou de vol (peut s'effectuer en Mairie)
- Pour les moins de 15 ans : timbres fiscaux de 17€
- Pour les plus de 15 ans : timbres fiscaux de 42€

La Mairie ne vend pas de timbres fiscaux. Vous pouvez vous en procurer aux débits de tabac ou en ligne.

Le demandeur est majeur ?

Valable 10 ans, le passeport biométrique est remis lors d'un rendez-vous sous présentation du dossier complet contenant les originaux.

rgba(255,255,255,1)

Liste des pièces à fournir

- Savoir sa filiation complète (Nom, prénoms, date et lieu de naissance de ses parents)
- Un document d'identité avec photographie
- Un justificatif de domicile récent : facture EDF, GDF, Eau, téléphone fixe, loyer, avis d'imposition, attestation d'assurance Habitation, livret de circulation... La copie d'une facture électronique en couleur est acceptée.
- Ou une attestation d'hébergement avec carte d'identité de l'hébergeant ou autre si pas de justificatif de domicile à votre nom (moins de 3 mois)
- Une photo d'identité de moins de 6 mois, non découpée conforme aux normes en vigueur.
- En cas de renouvellement, l'ancien passeport
- En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou de vol (peut s'effectuer en Mairie)
- Timbres fiscaux de 86€
- Si la preuve de nationalité ne découle pas de la lecture de votre acte de naissance : un justificatif de nationalité française (Certificat de Nationalité Française, décret de naturalisation, déclaration d'acquisition)

La Mairie ne vend pas de timbres fiscaux. Vous pouvez vous en procurer aux débits de tabac ou en ligne.

Service État-civil - Cimetière

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

03 20 12 79 77

Du lundi au vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15, le samedi matin de 8h30 à 12h pour l'état-civil.

service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr

Liens utiles

Réaliser une pré-demande en ligne
Achat de timbres fiscaux électroniques

À télécharger

Fichier
Formulaire de déclaration de perte (.pdf - 694 Ko)